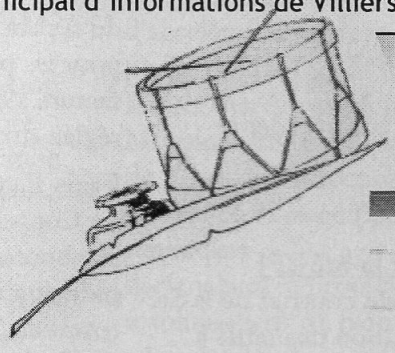


Le « Plume-Tambour »

Bulletin municipal d'informations de Villiers-sous-Grez

Novembre 2006

N° 37



Le mot du maire

Ce n'est pas sans une certaine émotion que j'aborde ce nouveau « Plume-Tambour ».
En effet nous venons d'inaugurer notre nouvelle école très moderne, nous en sommes fiers, mais c'est avec un peu de nostalgie que nous pensons à notre vieille école ou tant d'entre nous ont transpiré mais où ils ont aussi passé de si bon moments avec les camarades dont beaucoup sont encore parmi nous. Vous trouverez plus loin le compte rendu de cet évènement qui concerne nos jeunes générations.

A côté de cela vous avez pu constater que les lignes électriques, autour de l'église et de la mairie, ont été enfouies. Nous avons de nouveaux candélabres tout neufs et nous pouvons illuminer l'église. Les raccordements de téléphone de France-Telecom vont être terminés, nous allons pouvoir faire disparaître les vieux poteaux et les derniers fils aériens.

Par contre ce qui disparaît très bien, ce sont les voitures garées le long de nos trottoirs la nuit, de grâce rentrez les dans vos cours et vos garages et fermez bien vos portes, vous tenterez moins les voleurs.

Les fêtes de fin d'année arrivent à grands pas et je profite de cette publication pour vous souhaiter, à vous et à vos familles un joyeux Noël et une bonne et heureuse année 2007.

Alain Champion



Sommaire

1 Le mot du maire
2 Conseil municipal du 29 septembre 2006
4 Conseil municipal du 3 novembre 2006
5 Inauguration de l'école maternelle
8 Atlas communal
10 Permanences bibliothèque
11 Plan local de déplacement
12 Concours de la jeune nouvelle
14 Bibliothèque,bonnes nouvelles,chez nos voisins
15 AG Amicale villaronne
16 Carnet, Agenda

Directeur de la publication : Alain Champion, maire
Rédacteur en chef : Jean-Paul Clément
Comité de rédaction : André Orts, Philippe Esclangon, Corinne André, Roger Magert, Francine Magert, Blanche Quilain
Mise en page : Philippe Esclangon
Tirage : mairie de Villiers-sous-Grez

Compte rendu du Conseil municipal du 29 septembre 2006

Présents : Alain CHAMPION, Maire; Jean LEPAGE, Jean-Paul CLEMENT, André ORTS Adjoints; Didier VIRATEL, Philippe ESCLANGON, Gérard COLAS, Liliane VIRON, Laurent MAYOUD, Corinne ANDRE et Roger MAGERT, Conseillers Municipaux.
Absent excusé : Anne-Marie THIBAUT
Secrétaire : Jean LEPAGE.
Approbation du procès verbal de la précédente réunion du 23 juin 2006

DÉLIBÉRATIONS

Transport personnes âgées par la Sté 2PJ
Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Sté 2PJ nous informant de l'augmentation des tarifs à compter du 1er septembre 2006.
Ces tarifs s'établissent comme suit :
- 40€TTC au lieu de 36€TTC pour le circuit 1, c'est-à-dire tous les mercredis matins ainsi que les 1er et 3èmes samedi pour Nemours et Saint Pierre lès Nemours avec participation de l'usager de 4€ au lieu de 3€,
- 92€TTC au lieu de 84€TTC pour le circuit de Carrefour, c'est-à-dire le 4ème Jeudi de chaque mois, participation financière du passager 8€ au lieu de 6€.

Remboursement à SAUVEBOIS
Après exposé de Monsieur le Maire, le conseil accepte de rembourser la somme de 100€ à l'Association SAUVEBOIS, frais occasionnés par leur participation de la fête de l'Automne qui a eu lieu le 24 Septembre 2006. Ce remboursement se fera sur l'article 6232 du BP2006.

Devis Bornhauser-Molinari
Après discussion, le conseil refuse le devis de remplacement d'un foyer de l'Eclairage Public au 2 Rue de la Croix Lambert, ces travaux devant être prévus apparemment dans les travaux de l'Enfouissement des lignes.

Décision modificative n°1 du 29.09.06
Suite au courrier de Monsieur le Percepteur en date du 10 Août 2006 concernant l'apurement du compte 203 « Frais d'Etudes ».
Vu l'avis favorable du conseil municipal, la décision modificative se décompose comme suit :
Retrait sur l'article 2031 : 8205,68€
Ajout sur l'article 21534 : 8205,68€.

Décision modificative n°2 du 29.09.06
Suite à l'émission d'un titre auprès de France Télécoms, du 22.10.1998, faisant double emploi, le maire propose de faire une décision modificative pour l'annulation de ce titre.
Vu l'avis favorable du conseil municipal, la décision se décompose comme suit : retrait sur l'article 022 : 349€ et ajouter sur l'article 673 : 349€

Frais Cabinet HUGLO-LEPAGE
Le Conseil accepte le paiement des honoraires au Cabinet d'Avocat HUGLO-LEPAGE pour le suivi du recours exercé auprès du Tribunal Administratif pour les parcelles propriétés de la Commune. Cette facture s'élève à la somme de 299€. Cette somme sera réglée sur l'article 6227.

Frais Expert Forestier
Le Conseil municipal accepte également le remboursement à l'Association « SAUVEBOIS » de la participation aux frais de paiement de l'Expert forestier , pour rédaction d'un mémoire d'estimation des Bois de la Commanderie, pour défense des propriétaires privés et de la commune adhérents de Sauvebois. Cette facture s'élève à la somme de 48€TTC, qui sera réglée sur l'article 6227.

Décision modificative n°3 du 29.09.2006
Monsieur le Maire propose une décision modificative afin de régler ces factures de 299€ et 48€, à prendre sur les dépenses imprévues, article 022 pour 350€ et mettre 350€ sur l'article 6227.

Contrat ASSEDIC
Le conseil municipal accepte la demande d'adhésion au régime d'assurance-chômage pour les agents non titulaires, et charge le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires.

Renouvellement contrat CDD Benoît DEBU
Le conseil municipal accepte le renouvellement du Contrat en CDD pour une durée de trois mois. Le conseil souhaite que l'on se renseigne sur un contrat nouvelle embauche, auprès du Centre de Gestion.

Rétrocession
Cette délibération annule et remplace celle du 8 mars 2004. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Autorise Monsieur le Maire à recevoir et authentifier l'acte administratif de rétrocession de terrains sur l'Autoroute A6 par la Société des Autoroutes PARIS-RHIN-RHONE ;
Donne tous pouvoirs à Monsieur Jean LEPAGE, Maire Adjoint, à l'effet :
D'acquérir de la Société des Autoroutes PARIS-RHIN-RHONE pour le compte de la Commune de VILLIERS SOUS GREZ trois parcelles de terrain sises sur son territoire, à savoir :
Lieudit « Pique-Mouche », parcelle E, n°1671 de 81m2
Lieudit « Gratte-Montigne » parcelle E, n°1679 de 697m2

Lieudit « Le Rocher Saint Etienne », parcelle C, n° 1101 de 520m2,
Moyennant la somme de 100€ (Cent euros). Et de déclarer command au profit de divers particuliers pour les autres parcelles.

INFORMATIONS

Parc naturel régional du Gâtinais français(PNR)

1 Comité paysage et territoire

Jean-Paul CLÉMENT rend compte de la réunion « comité paysage et territoire » du 19 septembre 2006, qui a été précédée d'une visite de réalisation de revêtements de sols extérieurs en stabilité renforcée - nouveau produit- (à ITTEVILLE et GIRONVILLE SUR ESSONNE) .Tony BRUNEAU, du PNR, a présenté le suivi des Atlas Communaux et informations sur le programme des réunions et chartes paysagères.
(8 communes sont en phase de diagnostic –dont Villiers-sous-Grez-, 5 communes sont en phase de recommandation et 2 communes en phase d'action).

Par ailleurs, un certain nombre de projets communaux faisant l'objet d'une demande de subvention près du Parc ont été présentés. Jean-Paul CLÉMENT attire l'attention du Conseil sur l'impératif absolu de demander la subvention en temps utile, lorsque devront être réalisés les travaux d'aménagement des abords de l'Église, de l'École et du Foyer. (Le plafond de la subvention est de 22.870€).

2 Atlas Communal

Le Maire rend compte de la réunion tenue le matin même à la mairie de Villiers-sous-Grez, au cours de laquelle le projet d'Atlas communal de Villiers-sous-Grez (état des lieux, diagnostic) a été présenté par Tony BRUNEAU et l'Atelier PRIEUR et associés en présence de Madame PAWLIK représentante de la DDE.
Tenant compte des observations faites en début de séance, concernant le retard de deux ans de la réalisation de ces projets d'Atlas Communal, le PNR et le Bureau d'études PRIEUR ont accepté d'accélérer le processus et de passer rapidement à la phase ACTION, de façon à pouvoir éventuellement insérer des dispositions dans le PLU.
Monsieur PRIEUR préconise la création d'un plan de Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysagé (ZPPAUP). Il lui a été fait remarquer qu'il s'agit là d'une démarche qui déclenchera le processus habituel (étude – établissement du plan – consultation des administrations et des communes voisines – adoption du plan – enquête publique – adoption définitive du plan) qui durera ainsi, au minimum deux ans.
Le projet peut être consulté à la Mairie, avant la prochaine réunion qui aura lieu le 24 Novembre 2006.

SYNDICAT MIXTE D'ETUDE ET DE PROGRAMMATION DE FONTAINEBLEAU ET SA REGION (SMEP)
PLAN LOCAL DE DEPLACEMENT

Jean-Paul CLEMENT expose que, mandaté par le Conseil Municipal par une délibération précédente, il a voté le 18 juillet 2006 le plan local de déplacement du SMEP de Fontainebleau.
Le Plan a été renvoyé aux communes pour d'éventuelles observations et peut être consulté à la mairie.



Inauguration de l'école maternelle 7 octobre 2006

Compte rendu du Conseil municipal du 3 novembre 2006

Présents : Alain CHAMPION, Maire; Jean LEPAGE, André ORTS, Jean-Paul CLEMENT, Adjoints; Didier VIRATEL, Philippe ESCLANGON, Gérard COLAS, Liliane VIRON, Corinne ANDRE, et Roger MAGERT, Conseillers municipaux.
Absents excusés : Anne-Marie THIBAUT, Laurent MAYOUD,
Secrétaire : Jean-Paul CLEMENT
Approbation du procès verbal de la précédente réunion du 29 septembre 2006

DÉLIBÉRATIONS

1- Ordre de mission DDE – Rue du Buisson :
La proposition d'ordre de mission de la DDE concernant les travaux de prolongement du réseau assainissement Rue du Buisson (comme conséquence des travaux de construction d'un ouvrage de sécurité) est adoptée pour un montant de 1835,86€TTC.

2- Ordre de mission DDE – Mise aux normes des 5 points arrêt de bus
La proposition d'ordre de mission de la DDE concernant la mise aux normes des 5 arrêts de bus est adoptée pour un montant de 10692,44€TTC.

3- Devis de déplacement d'un candélabre au 20 Rue de Larchant :
Le conseil constate que la demande est devenue caduque.

4- Devis de pose d'une borne incendie Rue de Larchant :
Le devis de la CISE TP concernant l'installation d'une borne incendie en haut de la rue de Larchant est adopté pour un montant de 15857,76€TTC et le Conseil charge le maire de demander la subvention correspondante.

5- DEVIS DE LA Sté BORNHAUSER
Le devis de la Sté BORNHAUSER pour la mise en conformité des remontées aéro-souterraines sur poteau d'éclairage rue René Lefebvre est adopté pour un montant de 295,70€TTC.

6- Commande de guirlandes de noël :
Les précédentes guirlandes datant de plusieurs décennies, le conseil décide sur proposition du maire de commander à la Sté SEDI des guirlandes et des lanternes à installer pour les fêtes de noël pour un montant de 2209,31€TTC.

INFORMATIONS

1-Ordinateur du secrétariat :
Le Maire informe le conseil de la nécessité de remplacer le disque dur de l'ordinateur principal du secrétariat. Il est suggéré par M. ESCLANGON d'acheter un deuxième disque dur permettant de sauvegarder les données.
L'ensemble des réparations se montera à environ 200€HT.

2- Compte rendu de la réunion du SMEP (Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmations du Schéma Directeur de la région de FONTAINEBLEAU) :
Jean-Paul CLEMENT rend compte de la réunion du SMEP tenue à SAMOREAU le 26 Octobre 2006 et qui concernait la révision du schéma directeur pour les communes de Chailly en Bière, Saint Sauveur sur Ecole et Villiers sous Grez.
En ce qui concerne Villiers sous Grez, il a été demandé au bureau d'étude qui étudie la modification du schéma directeur de rectifier la page 23 du projet en transformant la couleur verte de la zone 1AU (terrain non constructible) en couleur marron (terrain constructible) de façon à permettre que cette zone du PLU devienne effectivement une zone à urbaniser ce que le schéma directeur précédent ne permettait pas.
Il lui a été demandé également de supprimer le plan de détail de la page 25 qui ne doit pas figurer dans le schéma directeur mais éventuellement dans le PLU.
La révision du schéma directeur pour les trois communes retardera d'au moins 6 mois l'adoption du PLU de Villiers sous Grez.

3-Compte rendu de la réunion du Comité Syndical du PNR :
Les délégués rendent compte des décisions prises lors de la dernière réunion du comité syndical.

4-Cérémonie du 11 Novembre 2006 :
Le Maire rappelle que tous les membres du conseil sont cordialement invités comme l'ensemble de la population à assister à la cérémonie du 11 novembre 2006 de dépôt de fleurs au Monument aux Morts et aux plaques commémoratives.
Cette cérémonie sera suivie de la remise du diplôme de Travail à Monsieur Dominique CERAUDO avec le verre de l'amitié au Foyer Rural « Jean-Louis GARBAN »

INAUGURATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE DE VILLIERS SOUS GREZ (RPI RECLOSES – VILLIERS-SOUS-GREZ)

C'est le 7 octobre 2006, qu'enfin ! notre nouvelle école maternelle a pu être inaugurée, alors qu'elle avait ouvert ses portes quelques semaines plus tôt, à la rentrée scolaire 2006.

C'est l'aboutissement des efforts intenses de toute une équipe, les maires de Recloses, Madame Catherine TRIOLET et de Villiers-sous-Grez, Alain CHAMPION, les membres du Conseil d'administration du R P I, Madame Anne-Marie THIBAULT de Villiers-sous-Grez, Mesdames Karine SOLÉ et Catherine PICARD de Recloses animés par André ORTS, son Président, qui a témoigné pendant ces longues années d'un courage et d'une ténacité inlassable.

Tous les intervenants lui ont rendu hommage et c'est bien justice.

Ajoutons que le R P I était aidé dans sa tâche par ses trois conseils : Gérard COLAS, Conseiller municipal de Villiers-sous-Grez et Gérard MORET, Économiste de la construction, (qui ont surveillé constamment les possibles dérapages du chantier) ainsi que par Alain CHERMEUX (Recloses).

Nous remercions spécialement le Cabinet d'architectes COSTE et ORBACH qui a proposé au Conseil municipal de Villiers-sous-Grez un projet audacieux, et qui a fait preuve d'originalité, notamment dans le choix des couleurs et des matériaux, tout au moins au goût du signataire de ces lignes et d'un grand nombre de Villarons ainsi que l'entreprise BOYER, entreprise générale qui a mené à bien , sans trop de retard, le chantier et la coordination des travaux.

Enfin, il convient de remercier spécialement Pierre BACQUÉ, notre Conseiller Général, qui tout au long du dossier, a conseillé le R P I et a même quelquefois … dénoué quelques nœuds administratifs avec l'aide de Monsieur le Sous-préfet de Fontainebleau, Philippe CHOPIN.

C'est une aventure qui se termine et une nouvelle aventure qui commence : celle de nos enfants de 5 ans et moins, ainsi que ceux à naître qui, je l'espère seront heureux … et nombreux dans cette école.

Plus de cent personnes se pressaient dans la grande salle d'évolution en forme de rotonde, et notamment les représentants du Conseil Général, du Conseil régional, de l'Inspection de l'Éducation nationale, les Maires et Adjoints des Communes du Canton et des environs, ainsi que de nombreux Conseillers municipaux voisins.

On pouvait cependant déplorer l'absence des professeurs des écoles pour qui, après les enfants, cette école a été créée.

Naturellement, il y eut de beaux discours (et un beau buffet) et nous ne résistons pas à l'envie de les reproduire ici.

Le rédacteur en chef

Discours ou notes sur les discours des personnalités présentes à l'inauguration de l'école maternelle de Villiers-sous-Grez

INTERVENTION DE MONSIEUR ALAIN CHAMPION MAIRE DE VILLIERS-SOUS-GREZ

C'est avec beaucoup d'émotion que je vous parle aujourd'hui. La construction d'une école dans une petite commune comme la nôtre, c'est un événement exceptionnel, … cela n'arrive qu'une seule fois par siècle. En effet, la dernière école construite à Villiers-sous-Grez date de 1908. Elle a été améliorée à plusieurs reprises : carrelages, chauffage, sanitaire. Mais aujourd'hui, c'est dans un bâtiment tout neuf que nous vous recevons.

Il a fallu bien d'énergie, bien de temps,(plus de dix ans qu'on en parle) et de gros moyens financiers pour en arriver là !

J'en profite pour remercier nos généreux « financeurs » : sans un contrat rural avec 45% accordés par le Conseil régional et 35% par le Conseil Général, nous n'aurions jamais pu en arriver là, et encore, il a fallu nous associer à Recloses au sein d'un Regroupement Pédagogique (RPI) pour partager les charges.

Cela en valait la peine, comme vous pouvez le constater. Nous arrivons à un joli ensemble qui, je pense, sera fonctionnel et durera autant que la précédente.

Merci à tous ceux qui ont participé à cette tâche, à commencer dans nos communes, aux précédentes municipalités et aux membres des deux conseils municipaux d'hier et d'aujourd'hui, en y associant bien sûr nos conseillers techniques du cru.

Merci aux architectes de nous avoir parfois bousculés dans nos idées pour arriver à un tel résultat.

Merci à toutes les entreprises et leurs personnels à commencer par la société BOYER qui a fédéré l'ensemble.

Merci à nos « financeurs » aussi bien aux élus des conseil régionaux et généraux qu'à leurs collaborateurs, qui ont monté le dossier du contrat rural.

Merci à Monsieur Didier JULIA qui a su trouver l'intitulé exact de la construction de Recloses pour qu'elle puisse entrer dans le contrat rural.

Ces travaux devraient commencer bientôt, l'appel d'offre sera lancé dans les jours à venir

Et puis, il y a aussi une personne que j'aurais aimé remercier de vive voix : c'est Monsieur Philippe CHOPIN, Sous préfet de Fontainebleau, qui nous a aidé personnellement à remettre dans la légalité notre dossier quand nous nous étions pris les pieds dans les méandres administratifs.

Je regrette son absence aujourd'hui, vu la rigidité protocolaire de nos instances départementales, à qui nous avons eu tort de faire confiance aveuglément : une inauguration d'école par siècle, nous manquons d'expérience …

Je voudrais remercier,enfin, notre élu cantonal qui nous a servi de courroie de transmission et d'appui précieux au sein du Conseil Général. Je veux bien entendu parler, mais vous l'avez tous compris, de Pierre BACQUÉ, ici présent.

Et j'en profite pour lui donner la parole, exercice pour lequel il a plus l'habitude que moi.

INTERVENTION DE MONSIEUR PIERRE BACQUÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL DU CANTON DE LA CHAPELLE LA REINE

Avec sa verve habituelle, Pierre BACQUÉ rappelle l'importance du maintien d'une école maternelle ou d'une école élémentaire dans nos cantons ruraux.

Ayant été associé en permanence aux méandres du dossier, il témoigne des efforts des réalisateurs de l'école, et félicite spécialement André ORTS, Président du R P I dont il a perçu la grande émotion tout au long de son discours : André ORTS n'a-t-il pas, avec son épouse, Denise, été instituteur (un des derniers hussards de la République) dans notre village pendant près de trente ans, ?

Pierre BACQUÉ rend ainsi hommage à tous ceux qui se dévouent pour apporter à nos enfants le savoir, le savoir-vivre, et le civisme, indispensable ferment de la vie en société dans notre république.

JPC

INTERVENTION DE MONSIEUR ANDRE ORTS PRÉSIDENT DU RPI

Nous venons de faire le tour de notre ÉCOLE.

Permettez-moi de rappeler les différentes étapes de cette réalisation.

Rendue nécessaire par la baisse des effectifs, la création du RPI en 1995 évitait la multiplicité des cours dans une même classe.

L'école maternelle serait installée à Villiers-sous-Grez, Recloses accueillerait l'école élémentaire.

En 2000 madame MEILLON alors Inspectrice de l'Éducation Nationale demandait que des installations spécifiques soient créées : c'est-à-dire une salle d'évolution, une salle de repos, une salle de propreté conforme aux installations en vigueur.

Un contrat rural intercommunal est préparé par le Cabinet Coste et Orbach; après une première présentation du projet aux deux communes réunies, il est signé le 23 mars 2004 par le Président du Conseil Régional et le Président du Conseil Général. Ce contrat accorde une subvention globale de 80% des dépenses engagées.

Après un premier appel d'offre demeuré sans résultat, un deuxième appel d'offre est établi avec le concours de Monsieur le Sous-préfet de Fontainebleau que je remercie chaleureusement ici pour son attention bienveillante.

L'entreprise BOYER est choisie et les travaux de construction commencés fin juillet 2005 se déroulent d'une façon assez satisfaisante pour se terminer fin août 2006 juste pour la rentrée scolaire.

Vous pouvez voir sur les panneaux, des photos des différentes étapes de la construction.

Notre école surprend par ses formes hardies et ses couleurs vives, il est vrai qu'elle remplace l'école du village quelque peu austère qui a accueilli des générations de Villarons et que certains regrettent encore.

Quant à moi, je suis sûr qu'elle sera un cadre de vie très agréable pour nos enfants. Il reste une tâche essentielle qui vous incombe Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale et Mesdames les Enseignantes, la faire vivre pour qu'elle résonne longtemps de voix enfantines.

Monsieur Michel BÉNARD et Monsieur Pascal MAROTTE voudront bien se faire nos interprètes auprès de Monsieur ÉBLÉ et de Monsieur HUCHON pour leur transmettre tous nos remerciements. Je remercie les fonctionnaires du Conseil Général et du Conseil Régional qui ont monté notre contrat rural.

Je n'oublierai pas, bien sur, de féliciter Madame Isabelle COSTE et David ORBACH nos architectes, les entreprises au premier rang desquelles l'entreprise BOYER, Messieurs BLONDELLE, FRIH, et CHARDENOUX des sociétés NORISKO.

Nous devons encore construire notre halte garderie à Recloses. Nous nous retrouverons donc l'an prochain

Je vous remercie.

INTERVENTION DE MONSIEUR MICHEL BÉNARD, VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL, REPRÉSENTANT MONSIEUR VINCENT ÉBLÉ, PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL

Permettez-moi de vous dire tout le plaisir que j'éprouve à être parmi vous aujourd'hui.

C'est toujours un moment fort pour un élu républicain que de se rendre dans une école :

-car c'est un lieu ou se transmet le savoir et ou de jeunes enfants vont commencer à bâtir leur avenir.
–mais aussi, car l'école, par la nature même de sa mission, est au cœur du dispositif républicain. C'est en effet à l'école que se forge et se cimente notre idéal de liberté, d'égalité et de solidarité. C'est dans ses murs que nos enfants acquièrent les moyens d'accéder à la connaissance et aux valeurs qui fondent notre société.
Je tiens à le rappeler, nous devons cet héritage à un grand homme d'état dont on oublie trop souvent aujourd'hui de rappeler la mémoire. Je veux parler bien entendu de Jules FERRY, grand ministre de la IIIème République qui, en 1887, il y a plus d'un siècle, a créé dans notre pays l'École publique, laïque et obligatoire. Premier lieu d'apprentissage des valeurs républicaines, l'école est le creuset ou se forge l'égalité des chances entre tous les citoyens.
En matière de compétences éducatives, les départements ont, comme vous le savez, la charge de l'entretien, de la rénovation et de la construction des collèges publics. C'est ainsi que nous avons reconstruit le collège Blanche de Castille à La Chapelle La Reine pour un montant de onze millions d'euros et qui a été inauguré il y a plus d'un an.
C'est d'ailleurs très vraisemblablement dans cet établissement que les élèves de votre syndicat poursuivront leur scolarité.
Les chantiers sont très nombreux dans notre département, car nous avons lancé un vaste plan de travaux dans les collèges et pour les SEGPA d'un montant pour l'année 2006 de quinze millions d'euros afin d'offrir aux élèves et aux professeurs les meilleurs conditions d'enseignement.
Au-delà de cette compétence « collèges » définie légalement, compétence obligatoire en quelque sorte, le Conseil Général soutient, par une politique facultative et volontaire, les communes à travers le fond ECOLE, dans leurs projets de construction, rénovation et équipement des écoles maternelles et primaires ainsi que des cantines scolaires. Nous aidons également pour l'entretien des locaux existants.
Pour en supporter la charge, les municipalités ont besoin de se regrouper, elles doivent être aidées et soutenues dans le développement de leurs projets. Le Conseil Général le fait bien volontiers et je souhaite réaffirmer la détermination du Conseil Général de maintenir l'effort consenti dans ce domaine.
C'est ainsi qu'une aide de 266 565€ a été consentie à votre syndicat, permettant la réhabilitation de cette école maternelle et la création d'une halte garderie à Recloses ainsi qu'une aide pour l'équipement à hauteur de 2 744€ sur le fond ÉCOLE.
L'éducation est une priorité pour le Président du Conseil Général, Vincent EBLE et croyez moi : il est déterminé à poursuivre les efforts entrepris dans ce domaine par le Conseil Général depuis 2004.
A propos de la baisse des moyens consacrés à l'éducation, déjà prônée par certains à la charnière des XIX et XXéme siècle, Jean Jaurès disait « vous avez cru faire une économie d'argent, vous n'avez fait qu'une économie de gloire ».
Soyez certains que je partage cette affirmation !
Bravo à tous pour vos efforts, longue vie à votre Syndicat de Villiers-sous-Grez/Recloses et pleine réussite à vos enfants, à nos enfants.

INTERVENTION DE MONSIEUR PASCAL MAROTTE, CONSEILLER RÉGIONAL,

REPRÉSENTANT MONSIEUR JEAN-PAUL HUCHON, PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL

Monsieur Pascal MAROTTE rappelle qu'il s'agit d'un premier contrat rural inter communal et qu'ainsi les communes de Villiers-sous-Grez et de Recloses ont innové … ce qui leur a permis d'ailleurs d'obtenir non pas 35% de subventions du Conseil régional, mais 45%.

Il rappelle ainsi que la région a subventionné à hauteur de 45% les 584.200 € HT de travaux, étant ainsi le premier contributeur.

Le Conseil régional intervient pour améliorer l'accueil des enfants dans les écoles maternelles de la région, et en l'espèce, pour aider à créer une salle de motricité et une salle de repos, opération qui sera complétée l'année prochaine à Recloses par la création d'une halte garderie.

La région a ainsi à cœur de corriger les inégalités territoriales en aidant les régions rurales comme celles du Sud Seine et marnais.

A son tour, il félicite tous ceux qui ont contribué à ce projet, le R P I tout entier et son Président.

JPC

INTERVENTION DE MONSIEUR DIDIER JULIA, DÉPUTÉ DE SEINE ET MARNE

Dans un discours très bref mais très percutant, Didier JULIA avec son humour habituel, a souligné la coopération entre toutes les communautés territoriales : Conseil régional, Conseil Général, et les deux communes, sans oublier le Conseiller Général de La Chapelle la Reine, Pierre BACQUÉ ainsi que naturellement les autorités de l'État et spécialement Philippe CHOPIN, Sous-préfet de Fontainebleau.

Il prône ainsi le consensus entre tous, quelque soient leurs étiquettes ou leurs convictions politiques.

Puisse-t-il être entendu dans l'avenir, à l'échelon local,

ATLAS COMMUNAL DE VILLIERS-SOUS-GREZ

Comme l'a souligné Alain Champion, Maire de Villiers-sous-Grez, cet atlas communal vient un peu tard, puisqu'il nous était promis depuis trois ans, et qu'il aurait dû être réalisé en parallèle avec le PLU.

Les autorités du PNR en sont conscientes puisque la phase « recommandations » va être sautée et que l'on passera directement après la phase « diagnostic » à la phase « action ».

Naturellement, les propositions qui seront faites doivent être considérées comme des conseils donnés par le PNR, le Conseil municipal de Villiers-sous-Grez restant seul juge d'adopter telle ou telle proposition faite par le PNR dans un dialogue fructueux avec les élus de notre commune

Analysons les quatre parties de cette étude dont on peut souligner la valeur et le sérieux

1 Introduction – implantation de Villiers-sous-Grez

Les spécialistes de l'histoire de Villiers-sous-Grez, cités par l'étude (André SURGET et Joël POULAIN *Villiers-sous-Grez au début du siècle par la carte postale*) trouveront peut-être quelques petites fautes, mais en ce qui me concerne, j'ai noté quelques points intéressants.

- il est tout d'abord rappelé qu'il existe des vestiges magdaléniens sur le site de la Vignette, mais surtout que dès le 11ème siècle le village est mentionné sous le nom de AUVILLARE.

Ceci semblerait donner raison à ceux qui préfèrent l'appellation de « Villarons » plutôt que l'appellation de « Villierois ».

- Par ailleurs, il existe un plan très intéressant qui est la carte de Cassini (1760/1789), soit datant de deux siècles et demi, qui fait état de **Villiers-sur-Gres.**

J'ai toujours été agacé par notre nom «**Villiers-sous-Grez**» alors que celui de «Villiers-sur-Grez ou Grès» s'impose pour deux raisons :

- soit il s'agit de dire qu'une partie du village est construit sur des Grès (*Rocher Saint Etienne qui est une table gréseuse culminant à 124 mètres et ayant probablement servi à la construction de l'église*), et le nom s'impose

- soit il s'agit de nous positionner par rapport à Grez-sur-Loing, et dans ce cas le village situé incontestablement plusieurs mètres au dessus de Grez-sur-Loing, devrait s'appeler « Villiers-sur-Grez » à moins que l'on ne démontre une sujétion quelconque !

Les habitants des Basses Alpes ayant obtenu de s'appeler Alpes de Haute Provence, ceux de Loire inférieure de s'appeler «Loire atlantique, ceux de Seine inférieure de s'appeler Seine maritime, pourquoi n'espérerions nous pas récupérer notre vieux nom de 1760 ?
Quoiqu'il en soit, les Villarons amoureux de leur village reconnaîtront, dans cette première partie, sur les photos, des lieux qui les enchantent.

2 Villiers-sous-Grez, côté nature

Nous savons tous que « Villiers-sur-Gres ! » est une clairière dans la forêt, qu'il n'y coule pas de rivière, mais que nous sommes dans une vallée sèche entourée de coteaux boisés et en dessous du plateau agricole préfigurant la Beauce distante de quelques kilomètres.

Les auteurs notent (ce que les vieux Villarons savent) que la limite de la forêt n'a cessé d'évoluer, les coteaux de la commune ayant été longtemps recouverts de vignes en raison du sol et de l'exposition, et que depuis l'abandon de cette culture, on constate une avancée de la forêt.

Soit dit en passant, le sacro saint principe de la non atteinte à la lisière de la forêt, paraît être remis en cause sérieusement, puisqu'il nous est confirmé que la lisière n'a cessé de se déplacer au gré de l'évolution des exploitations agricoles.

3 Villiers-sous-Grez, côté village

Beaucoup reconnaîtront avec joie la photo de leurs maisons, que les auteurs divisent en différentes catégories.

- **Les fermes carrées** que nous connaissons bien, et qui sont certainement de l'ordre d'une soixantaine,
- **les cours communes,** alvéoles ouvertes sur la rue, qui « *aèrent l'alignement des façades en permettant un accès aux bâtiments peu éloignés de la rue, les passages communs (une dizaine) qui généralement débouchent sur des espaces arrières ou sur des portes fermées* »
- **les maisons rurales perpendiculaires à la rue** dont on peut ajouter que certaines sont quelquefois parallèles à une autre maison et encadrent une cour d'anciennes fermes carrées
- **les maisons rurales parallèles à la rue**

- **les maisons urbaines ou en mutation** construites depuis la fin du 19ème siècle : l'exemple typique est l'ancienne Villa des bois, utilisée en pension de famille(?!), et qui aurait été construite entre 1906 et 1911.

- les maisons rurbaines qui recouvrent un habitat remanié dans le souhait de retrouver « *un style typiquement rural à l'aspect presque mythique* »
-le pavillonnaire récent, généralement concentré dans le quartier de la Croix Lambert, ou en prolongement de la rue Creuse et de la rue René Lefebvre.
Il est regrettable que l'auteur n'ait pas remarqué que les premières maisons construites dans le quartier de la Croix Lambert (rue de la Garenne, rue de la Place, rue des Bordeaux) ont une homogénéité remarquable (même type de construction, mêmes tuiles, mêmes murets, etc.) ceci étant dû au cahier des charges très strict imposé au moment de l'élaboration du lotissement (année 1965/1967).

- Ajoutons à ces constructions proprement dites, **les puits** *« témoins silencieux de l'implantation du village dans une vallée sèche* », ce qui constitue une remarquable formule.

Dans les conclusions de cette partie, les auteurs soulignent

- *les grands portails qui poursuivent la peau des façades en étant couverts pour un grand nombre*
- *la présence importante de caves dont les propriétaires ne sont pas identiques aux maisons desquelles elles dépendent*
- *l'absence de typologie végétale structurante !* ce qui en d'autres termes revient à regretter que le village ne soit pas assez fleuri.

Il est dommage qu'ils n'aient pas souligné l'imbrication de nombreuses maisons du vieux village, due évidemment aux partages successoraux.

Les auteurs passent ensuite aux carrefours et aux places, et il est regrettable que la photo du carrefour de la place Rapine ait été prise au moment où les hideux matériaux de la DDE (placés il est vrai, à titre expérimental) défiguraient cette place.

Il est noté que la place des trois tilleuls n'a pas changé depuis un siècle (voir cartes postales) et l'on peut regretter que « *la place de la rue de la place* » (quand changera-t-on ce nom ridicule ?) ne soit pas mentionnée comme une place admirablement dessinée, qui devrait plus souvent rassembler les habitants de tout le village.

Par ailleurs, il est rappelé que les chemins de la plaine « *sont usités depuis des générations et très denses* ».et que *les petits passages séparant les maisons* (qu'ils appellent les chemins d'entretien) étaient destinés à l'entretien des toitures, puisqu'il était nécessaire de prévoir une zone d'écoulement, lorsque les toits étaient en chaume.

Il est également souligné que l'Ouest de la plaine a conservé une authenticité dans ses franges, et que s'étagent en partant de la rue, les **habitations**, puis les **potagers,** contre lesquels s'étendent les **cultures** qui sont terminées par la **costière boisée**. Cette composition est héritée de l'époque médiévale et est intéressante à préserver.

Nous renvoyons à la lecture du rapport, pour ceux qui le désirent, les distinctions entre **le paysage du temps cyclique**, celui du **temps du quotidien**, celui du **temps chronologique** et celui **du temps culturel** (Paul Ricœur, La mémoire, L'histoire et L'oubli).

L'état des lieux énonce que les équipements administratifs (mairie, poste, école communale, cantine, église, foyer rural) se concentrent dans le cœur du village et que la grande affaire, comme nous le savons tous, est l'aménagement des abords de l'église, de l'école et du foyer, (rappelons que c'est l'objet de la deuxième tranche du plan triennal et qu'un soin très vigilant sera apporté à cet aménagement).

Le Cabinet PRIEUR en est conscient et nous proposera des solutions sur lesquelles naturellement le Conseil municipal aura à trancher.

Je laisse à la réflexion des lecteurs la conclusion suivante des auteurs :

« Le village n'a pas de monuments insignes à l'échelle du parc (à l'exception de l'église classée monument historique depuis le 22 avril 1908) et ne peut être considéré lui-même comme un monument. Par contre, il a gardé suffisamment de lieux où s'enchaînent les espaces agrestes et villageois, pour être protégé comme il l'est. L'objet de l'étude est sans doute de faire revivre cet intérêt auprès des habitants, non pas qu'ils l'aient perdu, mais pour les inciter à reconnaître pourquoi leur quotidien est si riche. D'un point de vue extérieur, Villiers-sous-Grez est un lieu merveilleux pour des haltes de randonneurs par exemple. Il pourrait devenir une escale touristique scolaire pour découvrir à la journée la co-existence d'un village rural avec la forêt et pourrait donner un thème à une maison du bornage ».

4 Réglementation

Il n'est pas inutile de rappeler aux lecteurs Villarons que nous sommes régis par
- le schéma directeur de l'Île de France (en voie de révision)
- le schéma directeur de la région de Fontainebleau
- la législation sur les sites classés (loi du 2 mai 1930 sur les paysages)
- la législation sur les sites inscrits(article RIII-21 du CODE DE L'URBANISME)
- la législation sur les monuments historiques article 13bis et 13ter de la loi de 1913 qui prévoit notamment

que *« tous les aménagements et modifications sont soumis à l'avis conforme de l'architecte des bâtiments de France, sous réserve qu'ils soient situés à moins de 500 mètres du monument classé et qu'ils soient covisibles avec le monument »*.
- la législation sur la forêt de protection
Les bois privés de Villiers-sous-Grez (merci au Cabinet PRIEUR de le préciser et d'inclure la carte de la **Forêt de Fontainebleau et de ses environs sic !** ou bien encore la carte d'état major (1902) qui distingue bien **les bois de Villiers des bois de la Commanderie**) font partie de la forêt de protection qui **prolonge les forêts de Fontainebleau, des trois pignons et de la Commanderie(RE SIC !)**.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Nous incitons les Villarons à venir consulter, à la mairie, cette première partie de l'Atlas Communal de Villiers-sous-Grez (état des lieux), étant entendu que, comme il a été indiqué plus haut, nous passerons directement à la phase action, de façon à rattraper le temps perdu et à être en adéquation avec le PLU qui devrait être adopté définitivement en 2007.

Jean-Paul CLÉMENT
Maire adjoint de Villiers-sous-Grez

PERMANENCES BIBLIOTHEQUE – 4ÈME TRIMESTRE 2006

Mercredi 4 octobre 06	Laetitia HUBERT
Samedi 7 octobre 06	Jean-Paul CLÉMENT (exceptionnellement de 17h à 17h45) « Bonnes nouvelles » à 18h
Mercredi 11 octobre 06	Denise LARCHEVÊQUE – Françoise HUBERT
Samedi 14 octobre 06	André ORTS
Mercredi 18 octobre 06	Mireille PERMANYER
Samedi 21 octobre 06	Jean-Paul CLÉMENT
Mercredi 25 octobre 06	Eliane SURGET
Samedi 28 octobre 06	Gérard COLAS
Mercredi 1er novembre 06	BIBLIOTHÈQUE FERMÉE
Samedi 4 novembre 06	Jean Paul CLÉMENT (exceptionnellement de 17h à 17h 45) « Bonnes nouvelles » à 18h
Mercredi 8 novembre 06	Laetitia HUBERT
Samedi 11 novembre 06	BIBLIOTHÈQUE FERMÉE
Mercredi 15 novembre 06	Mireille PERMANYER
Samedi 18 novembre 06	Gérard COLAS
Mercredi 22 novembre 06	Denise LARCHEVÊQUE et Françoise HUBERT
Samedi 25 novembre 06	Jean-Paul CLÉMENT
Mercredi 29 novembre 06	Eliane SURGET
Samedi 2 décembre 06	Jean-Paul CLÉMENT (exceptionnellement de 17h à 17h45) « Bonnes nouvelles » à 18h
Mercredi 6 décembre 06	Laetitia HUBERT
Samedi 9 décembre 06	André ORTS
Mercredi 13 décembre 06	Denise LARCHEVÊQUE et Françoise HUBERT
Samedi 16 décembre 06	Jean-Paul CLÉMENT
Mercredi 20 décembre 06	Mireille PERMANYER
Samedi 23 décembre 06	Gérard COLAS
Mercredi 27 décembre 06	BIBLIOTHÈQUE FERMÉE
Samedi 29 décembre 06	BIBLIOTHÈQUE FERMÉE
Mercredi 2 janvier 07	BIBLIOTHÈQUE FERMÉE
Samedi 5 janvier 07	Jean-Paul CLÉMENT (exceptionnellement de 17h à 17h45) « Bonnes nouvelles » à 18h

PLAN LOCAL DE DÉPLACEMENT

Comme il est indiqué dans le procès verbal de la réunion du conseil municipal du 29 novembre 2005, le Plan Local de Déplacement du Syndicat Mixte d'Étude et de Programmation de Fontainebleau et de sa région (SMEP) a été adopté le 18 juillet 2006, mais peut subir quelques retouches s'il est formulé des observations (le PLD est peut être consulté à la Mairie) par les communes concernées.

INTRODUCTION

Il convient de préciser dès l'abord que » *la spécificité de l'Île de France en matière d'organisation des transports induit en l'état actuel un manque de compétence de la part des communes ou groupements de communes, qui ne peuvent donc décider librement* de *l'organisation des déplacements sur leur territoire.* » Le SMEP n'a pas, à l'heure actuelle, les compétences nécessaires lui permettant de faire appliquer directement les mesures proposées, mais il pourrait créer une autorité organisatrice de proximité (AOP) qui donnerait aux élus locaux la possibilité d'exercer pleinement leurs compétences déplacements et qui permettrait de mettre en œuvre plus facilement le PLD.

Le PLD est une déclinaison locale du plan de déplacement d'Île de France (PDU ÎLE DE FRANCE) créé par la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI-1982). Le PDU a été adopté en 2000 et fixe les objectifs pour répondre aux besoins de mobilité des habitants, de l'Ile de France tout en préservant leur santé et leur environnement.

1) LES OBJECTIFS DU PLD

Les objectifs du PLD sont essentiellement .

- l'amélioration de la sécurité de tous les déplacements, notamment en définissant un partage modale équilibré de la voirie, pour chacune des différentes catégories d'usagers. par
- la diminution du trafic automobile
- le développement des transports collectifs et des moyens de déplacement économes et les moins polluants, notamment l'usage de la bicyclette et la marche à pied
- l'aménagement et l'exploitation du réseau principal de voirie d'agglomération, y compris les infrastructures routières nationales et départementales, afin de rendre plus efficace son usage, notamment en l'affectant aux différents modes de transport et en favorisant la mise en œuvre d'actions d'information sur la circulation.
- l'organisation du stationnement sur voirie, et dans les parcs publics de stationnement
- le transport et la livraison des marchandises, tout en rationalisant les conditions d'approvisionnement de l'agglomération, afin de maintenir les activités commerciales et artisanales
- l'encouragement pour les entreprises et les collectivités publiques à établir un plan de mobilité et à favoriser le transport de leur personnel, notamment par l'utilisation des transports en commun et du co-voiturage.
- la mise en place d'une tarification et d'une billettique intégrée pour l'ensemble des déplacements, incluant sur option le stationnement, en périphérie, favorisant l'utilisation des transports collectifs par les familles et les groupes.

2) L'INTÉRÊT DU PLD POUR LES HABITANTS DE VILLIERS SOUS GREZ

Il est évident que les Villarons ne sont pas toujours directement concernés puisque aucune mesure n'affectera directement le village, mais ils le sont indirectement puisqu'ils circulent dans l'ensemble du département, et notamment dans le Sud Seine et marnais.

Deux points essentiels sont à retenir :

2.1) Déviation de la nationale 152 à La Chapelle la Reine, et à Ury

Cette mesure figure pratiquement en tête du PLD et elle nous concerne au premier chef

Si cette déviation était réalisée, elle permettrait de dévier une partie de la circulation (notamment poids lourds) qui traversent l'agglomération venant de La Chapelle la Reine via Bessonville (rue Gabriel Bachet, rue René Lefebvre) en direction de Grez, mais surtout de Bourron-Marlotte, Montigny, Moret-sur-Loing.

Ces camions et éventuellement les voitures seraient incitées à emprunter la déviation La Chapelle la Reine – Ury et poursuivraient par la route d'Ury et notre déviation jusqu'au carrefour de la Croix Lambert vers Grez-sur-Loing, ou Nemours, ou Bourron-Marlotte suivant le cas.

N'ayant cependant pas trop d'espoir pour une réalisation à court terme de ce projet, certains pensent qu'il faudra une génération. Soyons plus optimistes et ramenons ce délai à cinq ou dix ans.

L'enjeu est important puisqu'une enquête démontre que 54 % des véhicules qui traversent la Chapelle la Reine sont en transit, 20 % des voitures et 52% des camions qui traversent Ury sont en grand transit,

2. 2) Autres mesures

Notons ce qui peut nous concerner directement ou indirectement,

- la définition d'un plan cyclable à l'échelle du

territoire pour les déplacements du quotidien et des loisirs
- la sécurisation des déplacements des piétons dans les villages
- l'aménagement des points noirs
- l'amélioration des lignes de bus régulières
- le développement du transport à la demande
- le renforcement de l'attractivité du réseau de bus
- le stationnement dans le cadre du développement des liaisons en transports en commun
- les dessertes ferroviaires radiales de qualité.

La mesure phare, qui nous concerne tous, est certainement l'amélioration des déplacements dans le centre de Fontainebleau et Avon, par
- l'augmentation de la vitesse commerciale des bus sur l'axe majeur
- l'organisation des déplacements
- l'encouragement des déplacements des modes doux (bicyclette par exemple)
- l'organisation du stationnement.

Même si, pour le moment, ce PLD n'est pas normatif mais simplement incitatif, d'une part il peut devenir obligatoire et d'autre part, c'est la première fois que les déplacements dans l'Île de France dans sa totalité d'abord, et dans le Sud Seine et marnais ensuite, sont envisagés avec autant de précision.
Ce sera aux élus locaux et à la population de faire en sorte que les propositions soient réalisées.

JPC

CONCOURS DE LA JEUNE NOUVELLE

Une jeune villaronne, Camille DEFOSSEZ a remporté le prix des juniors lors du 17ème concours de la"Jeune nouvelle "organisée par la municipalité de Nemours.

Félicitons -là et engageons-la à participer au concours qui sera organisé à l'occasion du 1er salon du livre et du patrimoine créé par l'Amicale villaronne en 2007.
Ci-dessous le texte de Camille Defossez. JPC

Etre malienne et vivre à Bamako

Je descends du minibus, mon panier sur la tête. Je m'installe dans un coin de rue et j'attends que les clients viennent. Pour l'instant personne ne s'intéresse à mes boissons.
En attendant, je sors de ma poche une petite boîte et je l'ouvre.
Dedans, un petit bout de papier jauni avec dessus un petit dessin enfantin : six bonhommes souriants représentant la famille; ma mère, mon père, ma grande sœur, mes deux petits frères et moi.
L'auteur de ce petit dessin a maintenant dix ans. Et cela fait trois ans qu'il travaille à la fabrique de peaux de Bamako.
Trois ans de douleur, de fatigue et de persévérance. Mon petit frère Elias a toujours voulu continuer, malgré les supplications de Maman, car même s'il est mal payé, il apporte quand même un peu d'argent à la famille.
Moi, j'ai treize ans, je m'appelle Fanti et je vends des boissons sur le marché, ma mère est malade, mon père est alcoolique et il la bat; quant à mon autre petit frère Adam (qui a trois ans) il mendie dans les rues. Ma grande sœur, elle, je ne l'ai pas vue depuis deux ans, on ne sait pas où elle est. Nous vivons dans une petite case en terre, dans des conditions d'hygiène horribles.
Bref ma vie n'est pas très belle.
Il y a autre chose dans ma boîte, c'est un petit morceau de tissu noir, un morceau de mon voile. Je suis une très bonne musulmane mais un jour j'ai désobéi aux règles de la religion. Je devais épouser un gentilhomme qui était le fils d'un consul arabe. Il s'était épris de moi car il me trouvait belle (pourtant il ne m'avait jamais vu, il avait juste entendu les rumeurs). Je ne le connaissais même pas.
Je voulais le voir avant de l'épouser et j'ai commis la plus grosse bêtise de ma vie : Je me suis déguisée en garçon et je l'ai espionné. Et là, j'ai découvert qu'il était en fait un tyran. Il maltraitait son esclave. Dégoûtée, je me suis enfuie en courant et il m'a vu. Ce qu'il a vu surtout c'est que je n'avais pas de voile. Depuis ce jour, dès que mon père me voit, il crache et dit en jurant :
« Sale créature inférieure, tu es bien une femme, tu te laisses emporter par le démon dès que l'occasion se présente ! » ou alors :
« Tu as ridiculisé notre famille, espèce de diablesse vicieuse et sans âme ! »
Donc pour purger ma peine, je prie le pardon d'Allah tous les jours dix fois.
Ma vie est dure et je n'ai pas encore fini avec elle.
Il y a une troisième chose dans ma boîte, c'est un petit rouleau de papier avec un bâton à encre pour écrire. Eh oui, je suis allée à l'école à partir de sept ans et je l'ai fini à dix ans.
« L'érudit » qui nous faisait cours était une femme assez forte qui parlait avec une voix tonitruante et qui nous frappait avec une branche d'arbre quand nous ne comprenions pas l'exercice. Malgré tout j'étais heureuse d'aller à l'école.
Maintenant je sais compter jusqu'à cent, un peu lire et un peu écrire. Peut-être, si Dieu le veut, je pourrais un jour continuer mes études.
Si je continue à persévérer, je pourrais avec un peu de chance m'en sortir, sauf que la chance, ici, c'est très très rare, par contre la malchance il y en a beaucoup, ici, à Bamako.
La vie vaut elle vraiment la peine d'être vécue ? J'ai eu sans doute tort d'exister et Dieu me punit en brisant ma famille…
« Oh, Allah, je vais me punir pour le malheur que j'ai semé sur la Terre… ». Je m'enfonce les ongles dans la peau jusqu'à ce que des gouttes de sang perlent. Une douleur lancinante me monte à la tête… ça y est je suis en train de payer le mal que j'ai fait…
« Mademoiselle, combien vaut cette boisson ? »
Cette interpellation me tire de ma triste rêverie.
Un jeune arabe au visage doux est devant moi.
« Oh ciel ! Allah ! Vous êtes toute pâle, que vous arrive-t-il ?
Je réponds péniblement :
« Qui êtes vous pour osez regarder les yeux d'une femme ? »

« Je suis Abdelkarim et ne vous souciez pas de moi, je ne vous ferai pas de mal… »
Je n'entendis pas le reste de ses paroles. Je sentis seulement que l'on me soulevait du sol, après ce fut le trou noir.
Je me réveille quelques heures plus tard allongée sur un lit peu confortable. Le dénommé Abdelkarim est assis à mon chevet. Il me dit d'une voix douce :
« Ne t'inquiète pas, tu n'as fait qu'un petit malaise. »
Sa voix me semble douce comme du velours, elle m'apaise, me rassure.
Je me sens bien. Nous avons parlé de sa vie, de la mienne. Il a quinze ans et il travaille dans un restaurant où il gagne huit euros par jour.
Brusquement, avec Abdelkarim, la vie semble vraiment valoir la peine d'être vécue. C'est peut-être ça l'amour, un espoir…une lumière dans une vie sans avenir…
Je dois rentrer chez moi, Abdelkarim a promis de me revoir bientôt. Mon cœur est soudain aussi léger qu'une plume de paon…
Je franchi le pas de la porte, le sourire aux lèvres, un sourire que personne ne peut voir sous mon voile.
«Combien as-tu gagné, aujourd'hui ? »
Mon sang se glace d'un coup. Rien. Je n'ai rien gagné. Normal, j'ai passé la journée à parler et à faire les yeux doux à Abdelkarim.
« Je…je n'ai rien gagné »
Le coup de pied dans mon ventre me plie en deux. Sous le choc je tombe en avant et ma tête vient cogner le sol.
Je n'ose même pas me relever, car mon père est encore plus en colère quand on lui tient tête.
« Pourquoi ?! Pourquoi, n'as-tu pas gagné un seul sou aujourd'hui ?! »
Je n'ose pas répondre. Si mon père apprenait que j'étais avec un homme toute la journée, même si nous ne faisions que parler, il me battrait jusqu'à la mort. Mais si je ne réponds rien, il me battra quand même. Il faut bien se résigner, déjà je sens qu'il lève la main sur moi…
« Arrête !!! »
Ce crie interrompt mon père dans son geste. Il se retourne brusquement et laisse échapper un cri de surprise :
« Saadia ! »
Ma grande sœur se tenait debout sur le perron, regardant mon père de toute la force de ses yeux noirs.
Je me jette dans les bras de ma grande sœur, elle me serre contre elle et dit d'une voix sèche à mon père :
« Je savais que tu battais maman, avant que je parte tu me battais aussi et je vois que tu bats Fanti à présent. »
Mon père reste bouche bée qu'une femme puisse lui parler de cette façon.
Elias, Adam et ma mère se jettent sur ma sœur pour l'étreindre.
« Mais où étais-tu pendant deux ans ? Pourquoi es-tu revenue ? »
Maman pleure de joie, mes frères rient et moi j'ai un grand sourire aux lèvres. Seul mon père semble en colère. Il regarde ma sœur avec haine, empoigne sa bouteille d'alcool vide et la jette sur le sol. Il en prend une remplie et sort de la maison.
Le soir même, mon père se fait arrêter pour ivresse par les autorités.
Et dans ma boîte une nouvelle chose : Un bout de verre de la bouteille de mon père.
Je suis triste et aussi heureuse. Le retour de ma sœur et l'emprisonnement de mon père. Malgré tout, j'aimais mon père.
J'ai revu Abdelkarim quatre jours plus tard et il m'a donné un petit bout de sa barbe pour que je le mette dans ma boîte. Il m'aime et je l'aime. Peut-être que le destin m'a enfin souri ?
Maintenant dans ma boîte, il y a aussi une mèche de cheveux de presque chaque membre de la famille : Ma sœur, ma mère et mes frères.
Ma vie n'a pas vraiment embelli, mais avec l'amour que je porte en moi, il faut que je m'accroche pour que, enfin, je puisse avoir un avenir.

Camille Defossez



André ORTS Pierre BACQUÉ Didier JULIA

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La bibliothèque municipale gérée par l'Amicale villaronne comporte plus de deux mille volumes (romans, romans historiques, histoire, géographie, littérature régionale, livres d'enfants et adolescents).

Cette bibliothèque est faite pour les villarons qui peuvent emprunter chacun jusqu'à quatre volumes pour une durée d'un mois. N'hésitez pas à venir les mercredis et samedis de 17heures à 19heures (entrée provisoire par la porte EST de la mairie, derrière l'église). N'hésitez pas non plus à adresser au responsable (Jean-Paul CLÉMENT – 01 64 24 21 11 ou 01 44 54 19 90– 20, rue de Larchant) vos souhaits pour les achats de livres (une soixantaine de livres seront achetés avant la fin de l'année).

Venez notamment emprunter les livres qui ont été prêtés par la médiathèque de Seine et Marne, et que nous avons encore pour quelques mois. Profitez-en.

Le Responsable de la bibliothèque

BONNES NOUVELLES

Depuis des années, sous l'égide de l'Amicale villaronne, du théâtre du Grabuge et du théâtre du Barouf (Isa MERCURE et Gilles GUILLOT) organisent chaque premier samedi du mois une lecture faite par un ou plusieurs Villarons volontaires sur un thème qui change chaque année.

Cette année, il s'agit de la lecture d'une Nouvelle sur le thème de l'enfance. La lecture est suivie d'un verre et le lecteur de la soirée fait également partager un dessert en souvenir de son enfance.

Marie PERTHUIS fut la première à se lancer le samedi 7 octobre, et avec un grand succès !

Nati COLAS a été la seconde le samedi 4 novembre, et par la suite d'autres volontaires (et pourquoi pas vous ?) viendront le 2 décembre, Jean Paul CLEMENT et en 2007, le 6 janvier, Michèle FERRE le 3 février Isa MERCURE, le 3 mars Gérard COLAS, le 7 avril, le 5 mai et le 2 juin.

Lisez … lisez beaucoup … il en restera toujours quelque chose. JPC

ÇA S'EST PASSÉ CHEZ NOS VOISINS

CONCERT SYMPHONIQUE À LARCHANT

La société philharmonique de Fontainebleau Avon a donné le samedi 30 septembre 2006 un très beau concert dans la basilique Saint Mathurin de Larchant et une excellente chanteuse Fanchon Tyssier a commencé le concert en chantant le Domine Deus d'Antonio VIVALDI, prière dédiée en hommage au haut lieu sacré de la basilique Saint Mathurin.

Elle était accompagnée de Diane PIDOLLE (piano) et de Florence DOUSSINAULT (violon).

Ont suivi le 1er mouvement de la Symphonie 40 de Mozart, Le pas espagnol de Gabriel Fauré, la Rhapsodie pour orchestre espana d'Emanuel Chabrier (sur laquelle dansait nos grand-mères).

La Sicilienne extrait de l'opéra Péléas et Mélisandre de Gabriel Fauré ainsi qu'une Pavanne pour orchestre, la suite d'orchestre Peer Gynt d'Edouard Grieg ainsi qu'Au matin et Dans le hall du roi des montagnes, et le concerto pour piano et orchestre en la mineur, toujours de Grieg.

Le concert s'est terminé par l'ouverture de La Forza del destino (La force du destin) de Giuseppe Verdi.

Ces œuvres, magnifiquement exécutées, sont très connues des mélomanes qui ont toujours plaisir à réentendre ce qui a bercé leur jeunesse.

Il convient de noter qu'un de nos concitoyen, François PUCHARD, joue dans l'orchestre comme second violon.

La société philharmonique de Fontainebleau-Avon se produit régulièrement à l'occasion des grands rendez-vous régionaux et nationaux (journée du patrimoine, fête de la musique, Sainte Cécile, etc.) et notamment à Veneux les Sablons le 28 avril 2007, à Avon le 12 mai 2007, à Fontainebleau le 19 mai 2007, à Boissy Le Roi le 8 mai 2007 et à la Fête de la musique à Fontainebleau le 21 mai 2007.

Pourquoi pas à Villiers sous Grez, dans notre église ?

Si le chef qui a dirigé avec maestria le concert est Michel RAVIT, le responsable de l'orchestre est Daniel GERSZTENKORN (01 60 70 31 91) qui recrute des instrumentistes … à corde, à vent ou de percussion.

JPC

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AMICALE VILLARONNE

L'Amicale villaronne qui regroupe 150 Villarons dont les soixante choristes de la chorale A TRAVERS CHANTS a réuni son assemblée générale annuelle le samedi 28 octobre 2006 à 18h dans la salle du Conseil Municipal

1)RAPPORT MORAL

Le Président Roger MAGERT a rappelé les nombreuses activités (plus d'une par mois) que l'Amicale villaronne a organisées en 2005/2006 et l'Assemblée générale lui en a donné quitus .

2)RAPPORT FINANCIER

La Trésorière, Francine MAGERT a présenté des comptes… non seulement en équilibre, mais très bénéficiaires. En lui donnant quitus l'Assemblée générale décide d'investir, sur la demande de Bernard LEROY, dans un piano indispensable pour la chorale et également dans une sono non moins indispensable pour les manifestations.

Ces décisions sont adoptées à l'unanimité.

3)CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

SAISON 2006/2007

Sur proposition du Président et du Bureau, et après suggestions des adhérents, les manifestations suivantes sont prévues:

DATE	MANIFESTATION	LIEU	RESPONSABLE
sam. 09/12/06, 20hH30	Belote	Foyer JL Garban	R. Magert
sam.16/12/06, 17h	manifestation théâtre	Paris	F. Hubert
	« Délit de fuite »	Théâtre de la Michodière	
	« L'emmerdeur »	Théâtre de la Porte St Martin	
dim. 17/XII/06 14h	Noël des enfants	Foyer JL Garban	A. Orts
1er trimestre 2007	cirque de Moscou	à définir	
20/02/07, 14h	mardi gras	Foyer JL Garban	A. Orts
dim. 11/03/07, 17h	Printemps des poètes	Foyer JL Garban	Isa Mercure
30&31/03/07, 20h30	chorale à travers chants	église de Villiers	B & L Leroy
14/04/07, 20h30	belote	Foyer JL Garban	R. Magert
21/04/07, 20h30	loto	Foyer JL Garban	R & F Magert
28/04/07au08/05/07	Villiers-sous-Grez en fête	Foyer et stade	Conseil d'administ.
29/04/07, 8hà18h	brocante	Le Larry	R. Magert
01/05/07, 9hà16h	course cycliste+populaire	Le Larry	JP Clément
04&05/05/07, 20h45	théâtre du Grabuge	Foyer JL Garban	I. Mercure/ G.Guillot
06/05/07, 15h	id	id	id
21/06/07, 21h	Fête de la musique	Villiers-sous-Grez	B.Leroy/LdeChambure
14/07/07, 12h	déjeuner sous les arbres du foyer		R. Magert & le Bureau
dim. 16/09/07, 9hà18h	1er salon du livre et du Patrimoine	Foyer JL Garban	JPClément-André SURGET
id	Fête de l'automne	les abords du foyer	N.AMIOT, M. Michou
	En collaboration avec SAUVEBOIS		
29/09/07, 20h30	loto	foyer JL Garban	R.&F Magert
02,03,04/10/2007	salon de peinture	foyer JL Garban	Nati. Colas

Ce programme est adopté à l'unanimité, mais est naturellement susceptible de modifications, ajouts ou suppressions.

4)ELECTIONS AU CONSEIL

Le Président rappelle que le Conseil est renouvelable par tiers.

Sont sortants cette année :

Nati COLAS, Françoise HUBERT, Denise LARCHEVÊQUE, Maurice MICHOU, André ORTS

Tous se représentent, ainsi que Sonia DIDA, Laurent de CHAMBURE, Laetitia HUBERT et Isa MERCURE.

Les sortants et les nouveaux candidats sont élus à l'unanimité.

ELECTIONS DU BUREAU

Les membres du Comité directeur se réunissent ensuite pour élire le nouveau Bureau, 14 membres du Comité directeur étant présents, sont élus :

Président : Roger MAGERT

Vice Présidents : Jean-Paul CLÉMENT, Gérard COLAS, Bernard LEROY et Isa MERCURE

Secrétaire général : Laetitia HUBERT

Secrétaire général adjoint : Françoise HUBERT

Trésorier : Francine MAGERT

Trésorier adjoint : André ORTS

Tous sont élus à l'unanimité, la séance est levée à 18h, et est suivie du traditionnel pot de l'amitié.

CARNET

Mariages

Jérôme RAVARD et Michèle TONNELLIER 24 juin
Miguel GARCIA et Marie GAUTHIER 1er juillet
Arnaud CHARPENTIER et Maria HELMES 15 juillet
Hervé MILANDRE et Delphine COTEROT 9 septembre

Décès

Alice BOUDT	1er août
Yvonne MAGNOL	16 août
Jean PARDON	30 octobre

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE COURSE D'ORIENTATION

Un jeune Villaron, Cedric BEAUDENON, est monté sur le podium lors du championnat de France de course d'orientation, il est ainsi médaille de bronze de cette compétition nationale. Nous en sommes fiers, le félicitons et l'engageons également à participer à la course d'orientation qui aura lieu dans le cadre des prochaines journées "Villiers-sous-Grez en fête". JPC

L'AMICALE VILLARONNE

samedi 9 décembre à 20h30
soirée au foyer rural

CONCOURS DE BELOTTE

par équipe, lot à chaque participant,
8€ par personne.

LE COQ CHANTANT

samedi 25 novembre à 20h30
soirée au foyer rural

REVUE PARISIENNE

french cancan
Tenue d'époque bienvenue
Cocktail, blanquette de veau

Adultes	25€
Enfants –12ans	10€
Gratuit pour –4 ans	

Paiement à la réservation (places limitées)

ANTOINE Richard	01 64 24 25 15
LEPAGE Sylvie	01 64 24 25 10



Pascal MAROTTE
et
Michel BÉNARD

Agenda

Conseil Municipal (mairie 5 rue de Larchant, tel 01 64 24 21 03)
Cérémonie du 11 novembre à 11h au monument aux morts et aux plaques, remise des diplômes du travail

vendredi 15 décembre 20h45	Conseil municipal
dimanche 14 janvier 14h	Vœux du Maire et galette

Pratique

mercredi 8 novembre	Collecte sélective
mardi 21 novembre	Ramassage des monstres
mercredi 22 novembre	Collecte sélective
vendredi 24 novembre	***Balayage des rues***
mercredi 6 décembre	Collecte sélective
mardi 19 décembre	Ramassage des monstres
mercredi 20 décembre	Collecte sélective

Récréatif

samedi 18 novembre 9h30	Messe de Saint Hubert en l'Eglise
samedi 25 novembre 20h30	Revue parisienne—Le Coq Chantant
samedi 9 décembre 20h	Concours de belotte—Amicale villaronne
dimanche 10 décembre 12h	Repas de Noël des Anciens
dimanche 17 décembre 14h	Noël des enfants

TRANSPORTS DE LA MAIRIE

Nemours, marché 4€
tous les **mercredi**
départ "centre" 8h50
retour 11h00
1° et 3° samedi
départ "centre" 9h40.
retour 10h50.

Villiers-en-Bière, Carrefour
4° jeudi 8€
exception en décembre le 21
départ "centre" 10h00.
retour 14h00.